

# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

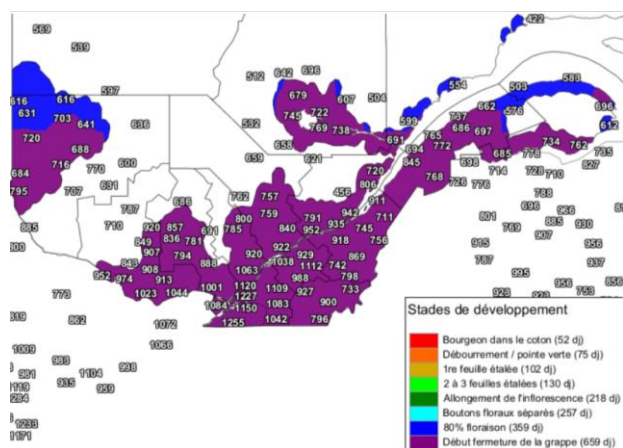
## AVERTISSEMENT | VIGNE

N° 14, 20 septembre 2017

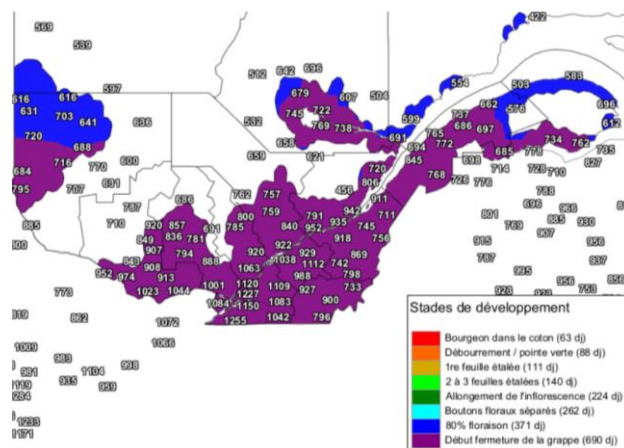
- Développement phénologique.
- En cas de grêle.
- Gel automnal hâtif.
- Projet de recherche : vignobles recherchés.
- Nouveau venu en viticulture.
- AgriRECUP.
- Documents et références.

### DÉVELOPPEMENT PHÉNOLOGIQUE

Les principaux cépages observés (Frontenac, Vidal, Vandal-Cliche et Marquette) des principales régions viticoles ont atteint le stade de véraison (EL.35) et s'approchent de la maturité.



Cépages hâtifs



Cépages semi-tardifs

Vous pouvez consulter l'évolution, les gains et les moyennes régionales des degrés-jours en base 10 accumulés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Pour un comparatif des degrés-jours en base 10 accumulés depuis le 1<sup>er</sup> mars pour les années 2015, 2016 et 2017.

## Stade phénologique observé selon l'échelle de Lorentz et Eichhorn



33 : Fermeture de la grappe  
656-690 DJ



35 : Véraison

## EN CAS DE GRÊLE

Si votre vignoble est « grêlé », les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.

**La pourriture blanche** (*Coniella diplodiella*), aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », **pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées**. Les insectes et tous les agents pouvant causer des blessures aux raisins, dont la grêle, favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. Un **traitement** à base de cuivre 🐞, folpet ou captane **dans les 24 heures suivant l'événement protégera les baies**. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

## GEL AUTOMNAL HATIF

(Evelyne Barriault)

Comme celles du printemps, les nuits froides de la fin de l'été et du début de l'automne sont à surveiller. À cette période de l'année, des températures de -2 °C peuvent provoquer la chute prématurée des feuilles et l'arrêt du processus de maturation des fruits. Outre la maturation des fruits, il est également souhaitable de préserver un feuillage actif au moins deux semaines après la récolte des fruits de façon à permettre aux vignes d'accumuler suffisamment de sucres sous forme d'amidon dans les organes de réserve (bois et racines). Ces réserves permettront aux vignes de bien supporter les rigueurs de l'hiver et assureront la croissance durant les premiers stades de développement au printemps suivant. Un gel de -2.7°C peut également endommager les fruits et causer leur déshydratation.

Les méthodes de protection actives telles que les machines à vent peuvent être utilisées de la même façon qu'au printemps lors des événements de gel radiatif. Le vigneron devra par contre évaluer les coûts et les bénéfices quant à l'utilisation de méthodes de protection telles que les hélicoptères, les buches ou les bougies.

Finalement, les systèmes d'irrigation par aspersion sont moins adaptés pour lutter contre les gels automnaux hâtifs en raison des bris qu'ils peuvent occasionner par le poids de la glace.

Malgré leur efficacité, les méthodes de protection contre le gel ne peuvent toutefois compenser pour un cépage trop tardif pour la région où il est cultivé.

Les images ci-dessous montrent deux parcelles voisines au lendemain du gel survenu le 19 septembre 2014 (températures légèrement inférieures à zéro). Sur l'image de gauche on voit que le gel des feuilles a mis fin à la saison tandis que sur l'image de droite, les vignes protégées par une machine à vent ont pu bénéficier de quelques semaines supplémentaires pour la maturation des fruits et l'accumulation de réserves.



Crédit photos : Evelyne Barriault, agr. MAPAQ

Pour en savoir plus sur le gel et les méthodes de protection, consultez le [bulletin d'information N°.4](#) du 13 mai 2013 ou le guide de bonnes pratiques en viticulture

## **PROJET DE RECHERCHE : Vignobles recherchés** (Odile Carisse)

**Participez à un projet de recherche, développement et transfert d'outils de gestion des maladies de la vigne.**

Les associations de vignerons de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique travaillent actuellement avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à mettre en place un programme de recherche appelé grappe-viticole (Grappes agroscientifiques canadiennes pour l'horticulture).

Une première ronde de sélection de projets a eu lieu au début de l'été suite à laquelle notre projet sur la gestion des maladies a été retenu pour évaluation scientifique et financière. Ce projet a pour objectifs le développement de seuil d'intervention, de modèles prévisionnels, le suivi de l'inoculum de différentes maladies avec les capteurs de spores, la gestion du couvert végétal et la mise en place d'un réseau de partage de données, d'outils, d'observations et de bonnes pratiques.

Le financement des grappes agroscientifiques est de 70-75% pour Agriculture et Agroalimentaire Canada et de 25-30 % de la part de l'industrie. La grappe-viticole bénéficiera d'un financement de 5 -15 millions de dollars (sur 5 ans).

L'AVQ a déjà donné son accord pour supporter financièrement ce projet. Toutefois, nous souhaitons la participation de vigneron afin d'assurer la pertinence des travaux de recherche pour l'industrie, le transfert des connaissances développées au cours du projet et le développement de l'industrie viticole.

Les Grappes agroscientifiques canadiennes sont des programmes de recherche gérés par l'industrie et participatifs. Participatifs non seulement pour l'orientation de la recherche et le transfert, mais également financièrement. Nous vous proposons les formules suivantes :

- 1) Une contribution financière annuelle de 1500.00 \$ sur une période de 5 ans (idéalement).
- 2) Les vigneron qui seuls ou en groupe (vignobles voisins) souhaitent avoir un capteur de spores au coût de \$1500.00/année sur une période de 5 ans

Les vigneron participants obtiendront en échange :

- Une participation directe au projet puisque l'argent servira non seulement à payer les coûts reliés aux capteurs de spores, mais de contribution financière au projet (1500 \$ industrie + 4500 \$ Agriculture Canada = 6000 \$ en recherche).
- Une chance accrue de voir ce projet financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- La possibilité de servir de site de transfert des outils de lutte développés au cours du projet.
- Un accès privilégié aux résultats de la recherche (nouvelles méthodes de lutte, modèles prévisionnels, outils de dépistage, stratégie d'intervention, de gestion de la résistance aux fongicides...).
- Un accès aux résultats de la recherche menés ailleurs au Canada dans le cadre de la Grappe viticole canadienne.
- Accès à une recherche participative, la possibilité d'influencer les orientations de recherche et un sentiment d'appartenance au réseau.
- Selon le cas, et sous toute réserve, une déduction d'impôt (crédit d'impôt à la recherche).

Si vous êtes intéressés communiquez avec votre conseiller ou directement avec [Odile Carisse](#), chercheur à Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Au plaisir de travailler avec les vigneron et les conseillers viticoles!

## NOUVEAU VENU EN VITICULTURE

Au cours des dernières semaines, un nouveau venu a été détecté au laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ. Cet organisme n'est pas nouveau dans le portrait horticole du Québec mais il l'est pour la viticulture. Il s'agit du virus Tomato ringspot virus (ToRSV).

Pour le moment, le virus a été détecté sur les cépages Vidal, Frontenac rouge et blanc ainsi que Vandal-Cliche. Ce virus est aussi connu dans la culture du bleuets. On le retrouve principalement sur le cultivar Patriot.

Les principaux symptômes observés en vignobles sont :

- Des plants plus petits;
- Un retard dans le débourrement du plant;
- un retard dans la maturité des fruits;
- Des baies de taille plus petites;
- Dépérissement du plant;
- Peu ou pas de symptômes visibles sur le feuillage.



Baies de Frontenac Rouge plus petites



Plants de Frontenac Rouge plus petits

Crédit photos : Gaëlle Dubé, agr.

Un bulletin d'information devrait paraître plus tard au cours de la saison ou en début d'année prochaine.

En attendant, si vous remarquez ou avez remarqué ces symptômes dans certaines de vos parcelles, parlez-en à votre conseiller afin qu'une investigation puisse être faite.

## RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS DE PESTICIDES



Les contenants de pesticides et de fertilisants pourront être rapportés de mai à octobre chez [plusieurs détaillants du Québec](#).

Vous devez apporter vos contenants **vides et propres** chez un détaillant de produits agricoles participant qui les accepte sans frais. Les [étapes préparatoires](#) consistent à rincer **trois fois ou une fois sous pression les** contenants vides et à **retirer le bouchon et le livret**.

*Attention producteurs du Québec, cette année, la collecte des **produits périmés** se tiendra du **19 septembre au 5 octobre** [chez un détaillant près de chez vous](#). Les produits suivants seront acceptés :*

- Les pesticides agricoles homologués, périmés et non utilisés.
- Les médicaments (antibiotiques, bouteilles de vaccins, etc.), les désinfectants et les pesticides pour animaux de ferme et chevaux. Les produits acceptés portent une étiquette, un numéro de produit antiparasitaire ou une identification numérique de drogue (DIN). Ces produits sont principalement utilisés par les producteurs agricoles.

## DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne.](#)
- [Guide de bonnes pratiques en viticulture.](#)
- [Guide d'implantation vigne.](#)
- [SAGE pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux d'attente avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 2 juin 2017.
- VIGNE, [Guide de protection 2014.](#)
- IRIIS phytoprotection : <http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx>. Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicités et autres (inscription gratuite).

*Cet avertissement a été rédigé par Karine Bergeron, agronome, en collaboration avec Evelyne Barriault, agronome et Odile Carisse, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'avertisseuse du réseau Vigne ou le secrétariat du RAP. La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*